

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 avril 2018**

Nombre de conseillers	L'an deux mille dix-huit
En exercice : 13	le 09 avril
Présents : 11	Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR
Votants : 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
POUR : 11	à la Mairie,
CONTRE : 0	sous la présidence de M. Guy VICTOR
ABSTENTION : 0	Date de convocation du conseil municipal : 03/04/2018

Présents : VICTOR Guy, LAFOSSE Jean-Marie, CARRIÉ Daniel, SEGALA Corinne, CAUSSAT Thierry, BARRAU Elanie, BERNOU Rodolphe, RICHAUD Aline, FROMENTIN Jean-Louis, PICHAYROU Laurence, BOURY Marie-France.

Absents – Excusés : MARTINHO Vanessa, BRANQUET Sylvie.

Rodolphe BERNOU a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

12-2018 Présentation et vote du Compte administratif Commune 2017

13-2018 Présentation et vote du Compte de Gestion Commune 2017

14-2018 Affectation du résultat Commune 2017

15-2018 Vote des taux d'imposition 2018

16-2018 Vote du Budget primitif Commune 2018

17-2018 Vote du Budget annexe Lotissement 2018

18-2018 Vote du Budget annexe Multiservice 2018

19-2018 Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet. (Avancement de grade)

20-2018 SIVU des Transports scolaires de Penne d'Agenais-changement emplacement siège social

21-2018 Affectation du résultat Lotissement 2017 (annule et remplace la délibération n°8-2018)

22-2018 Motion pour la ligne TER Agen/Périgueux

12 – 2018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF «COMMUNE» 2017

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LAFOSSE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « COMMUNE » 2017 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévus	518 834.00
	Réalisé	221 473.82
	Reste à réaliser	229 452.00

Recettes	Prévus	518 834.00
	Réalisé	428 288.27
	Reste à réaliser	92 471.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	717 621.00
	Réalisé	600 247.83
	Reste à réaliser	0

Recettes	Prévus	717 621.00
	Réalisé	731 088.51
	Reste à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	EXCEDENT	206 814.45
Fonctionnement	EXCEDENT	130 840.68
Résultat global		337 655.13

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à 10 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION le compte administratif « COMMUNE » 2017.

13 -2018 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Patrick DIOT, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif de la COMMUNE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le compte de gestion 2017 de la COMMUNE, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

14-2018 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement	52 774.62
un excédent reporté de	183 615.30
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	130 840.68
un excédent d'investissement de	206 814.45
un déficit des restes à réaliser de	136 981.00
soit un excédent de financement de	69 833.45

DECIDE d'affecter le résultat	comme suit	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017	EXCEDENT	130 840.68
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	art 1068	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002	130 840.68
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT art 001	206 814.45

15-2018 Vote des taux d'imposition 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 156 440 €

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal :**

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 7.64 %
- Foncier bâti = 9.97 %
- Foncier non bâti = 72.91 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

16-2018 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – COMMUNE

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2018 de la commune comme suit :

Investissement :

Dépenses :	86 515.00
Recettes	223 496.00

Fonctionnement :

Dépenses :	645 317.00
Recettes	645 317.00

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses :	315 967.00 (dont 229 452.00 de RAR)
Recettes	315 967.00 (dont 92 471.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	645 317.00
Recettes	645 317.00

17-2018 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2018 « LOTISSEMENT » comme suit :

Investissement :

Dépenses :	346 224.00
Recettes	346 224.00

Fonctionnement :

Dépenses :	406 224.00
Recettes	406 224.00

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses :	346 224.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	346 224.00 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	406 224.00
Recettes	406 224.00

18-2018 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – MULTISERVICE

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2018 « MULTISERVICE » comme suit :

Investissement :

Dépenses :	111 697.00
Recettes	111 697.00

Fonctionnement :

Dépenses :	254 875.00
Recettes	254 875.00

Pour rappel total budget :**Investissement :**

Dépenses :	111 697.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	111 697.00 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	254 875.00
Recettes	254 875.00

19-2018 Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Madame Nadine DE BISSCHOP, Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, est promouvable au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe.

La proposition d'avancement de grade sera soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire auprès du CDG 47 lors de la séance du 22 mai 2018.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour nommer cet agent chargé du secrétariat de la Mairie de Hautefage la Tour.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du **1er juin 2018** pour intégrer la création demandée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- DECIDE de créer un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps non complet,
- DEMANDE au Comité Technique Paritaire la suppression du poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- APPROUVE le tableau des emplois ci-dessous et arrêté **au 1^{er} juin 2018**

TITULAIRES

Filière - Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	1 - 17h30
TOTAL		2	2	

FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	2	2	1 - 17 H 30
TOTAL		2	2	

FILIERE SOCIALE				
ATSEM	C	1	1	
TOTAL		1	1	

**NON TITULAIRES - EMPLOIS
PERMANENTS**

Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Rémunération	Motif du contrat
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif	C	1	1	1 - 17H30	325	CDI 3 -3 -5
TOTAL		1	1			

FILIERE SOCIALE					Rémunération	Motif du contrat
ATSEM		2	2		SMIC	Contrat Emploi- Avenir de droit privé
TOTAL		2	2			

**20-2018 SIVU DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE PENNE D'AGENAIS
CHANGEMENT EMPLACEMENT SIEGE SOCIAL**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la délibération du SIVUTS de Penne d'Agenais en date du 21 mars 2018, actant le déménagement du siège social dans un local situé : 12 rue de la Libération à Port de Penne 47140 PENNE D'AGENAIS, étant donné l'insalubrité de l'ancien local.

Monsieur le Maire précise que chaque commune adhérente au SIVUTS doit se prononcer sur cette modification afin d'officialiser la modification des statuts.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention,

ACCEPTE le déménagement du siège social du SIVUTS de Penne d'Agenais comme indiqué ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire de la notification de la présente délibération

21-2018 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – LOTISSEMENT ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°8-2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	0
un excédent reporté de	92 122.86
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	92 122.86
un excédent d'investissement de	194 102.14
un excédent des restes à réaliser de	0
soit un excédent de financement de	286 225.00

DECIDE d'affecter le résultat	comme suit		
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017	EXCEDENT		92 122.86
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	art 1068		92 122.86
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002		0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT art 001		194 102.14

22-2018 MOTION A DESTINATION DU MINISTERE DES TRANSPORTS RELATIVE AU DEVENIR DE LA LIGNE PERIGUEUX –AGEN

Le rapport gouvernemental de Jean-Cyril Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire, paru le 15 février 2018, préconisait une fermeture des « *petites lignes* » ferroviaires, qui intègre l'ensemble de la ligne Périgueux Agen malgré ses **20 dessertes ferroviaires quotidiennes en semaine** : 16 trains entre Périgueux Le Buisson, 20 entre Le Buisson Siorac-en-Périgord (en cumul avec la ligne Bordeaux-Sarlat), 8 entre Siorac-en-Périgord et Monsempron-Libos, et 16 entre Monsempron-Libos et Agen.

Les Collectivités territoriales ne peuvent que se féliciter des annonces du Premier Ministre le 26 Février 2018, qui, par des investissements à hauteur de 10 millions d'euros par jour sur le réseau ferroviaire pendant 10 ans, engage l'Etat au maintien de l'ensemble du réseau ferroviaire national.

La ligne ferroviaire Périgueux-Agen est en effet vitale pour les **500 usagers qui l'empruntent quotidiennement**. Depuis 2002, les efforts de la Région Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec les besoins du territoire, ont permis une **augmentation de + 41 % de l'offre ferroviaire**, sur un axe qui représente aujourd'hui 1,1 % du trafic à l'échelle régionale.

Cependant, **la dégradation latente de l'infrastructure** et de ses inacceptables conséquences en termes d'horaires et de fréquences, limite aujourd'hui le potentiel de cette ligne ferroviaire. La fréquentation de la ligne avait notamment progressée de plus de 23 % jusqu'en 2007, date liée aux premières fermetures partielles de la ligne pour travaux de nombreux mois.

La ligne est en effet sous la contrainte d'une **multiplication des limitations temporaires de vitesse** avec 4 minutes perdues sur la section Niversac Le Buisson, et avec 13 minutes perdues sur la section Siorac-en-Périgord Agen, où une limitation de vitesse supplémentaire est prévue au nord d'Agen, avec 9 minutes supplémentaires perdues dès le 15 décembre 2018.

De facto, **la compétitivité de la ligne ferroviaire par rapport à la route est aujourd'hui réduite**, avec une perte de temps de 17 minutes pour un temps de transport non dégradé de 2h05. Le temps de trajet est quasi égal à la route entre Siorac-en-Périgord Agen, et supérieure à la route entre Périgueux Agen.

De surcroît, l'audit du réseau conduit en 2017 commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine à SNCF Réseau, classe **la ligne Périgueux-Agen « en très mauvais état »**. A dire d'experts, 140 millions d'euros devraient être mobilisés d'ici 2020 pour assurer la pérennité de la ligne.

Le désengagement de l'Etat et SNCF Réseau du financement de la maintenance des lignes régionales, soit près de la moitié du réseau néo-aquitain, **met aujourd'hui en péril le tour de table financier nécessaire à la pérennité du réseau ferroviaire national**. Les conclusions de l'audit commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine sont pourtant préoccupantes, puisque 1,3 milliard d'euros serait nécessaire afin de maintenir le réseau ferroviaire dans les 10 ans à venir, dont 625 millions d'euros d'ici 5 ans.

Les Collectivités territoriales concernées par le devenir de la ligne Périgueux Agen saluent les efforts accomplis par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour son engagement pour le maintien et l'optimisation de l'exploitation de la ligne ferroviaire depuis sa régionalisation.

Pour autant, au regard des enjeux socioéconomiques pour territoires concernés, des enjeux d'attractivités économique et touristique, des enjeux environnementaux et de report modal, fixés comme une priorité gouvernementale pour les transports du quotidien, **la commune d'HAUTEFAGE LA TOUR appelle, conformément aux annonces du Premier Ministre, à un engagement fort de l'Etat de SNCF Réseau pour définir le calendrier des travaux nécessaires, et garantir leur financement et leur réalisation.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n°12-2018 au n°22-2018.

